

PATINE POUR SCULPTURES ET RECHAMPIS

**PATINE POUR
SCULPTURES
ET RECHAMPIS**

Producteur

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Distributeur responsable

SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
Code du produit : PATINE POUR SCULPTURES ET RECHAMPIS
Nom commercial : PATINE POUR SCULPTURES ET RECHAMPIS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Domestique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

Nom et fonction de la personne responsable : Mr. Michel KLUKASZEWSKI

Responsable de la mise sur le marché : SURGAND
88 rue des Bateliers
68400 RIEDISHEIM FRANCE
Tél. : 03 89 44 59 60
FAX : 03 89 63 74 19
mail : surgand@surgand.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

: F; R11
R66
R67

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Effets narcotiques - Catégorie 3 - Attention - (CLP : STOT SE 3) - H336
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 2 - Danger - (CLP : Flam. Liq. 2) - H225

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

- Symbole(s)



PATINE POUR SCULPTURES ET RECHAMPIS

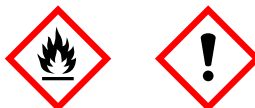
PATINE POUR SCULPTURES ET RECHAMPIS

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

- **Phrase(s) R** : F : Facilement inflammable
: R11 : Facilement inflammable.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrase(s) S** : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
S43 : En cas d'incendie, utiliser mousse, produit chimique sec, pulvérisation d'eau, dioxyde de carbone.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

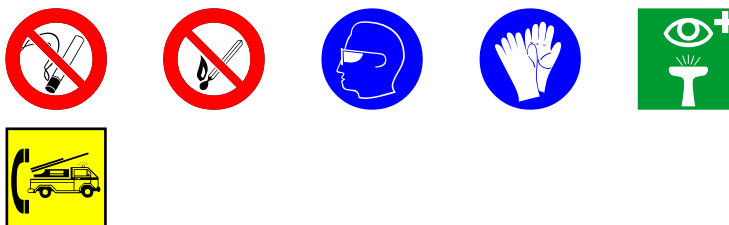
Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• **Pictogramme(s) de danger**



- **Code de pictogrammes de danger** : GHS02 - GHS07
- **Mention d'avertissement** : Danger
- **Mention de danger** : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence et des vertiges.
- **Informations additionnelles sur les dangers** : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• **Pictogrammes (Mentions de mise en garde)**



• **Conseils de prudence**

- **Généraux** : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
- **Prévention** : P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage.
- **Intervention** : P378 - Utiliser pour l'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
P305+P351+P338+P337+P313 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

- Substance / Préparation** : Préparation.
- Composants** : Ce produit est dangereux.

PATINE POUR SCULPTURES ET RECHAMPIS

PATINE POUR SCULPTURES ET RECHAMPIS

SECTION 3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Nr Annexe	No. Enregist. REACH	Classification
Naphta lourd (hydrotraité à point d'ébullition bas)	Entre 50 et 75 %	64742-48-9	919-857-5	649-327-00-6	----	R10 Xn: R65 R66 R67 ----- Asp. Tox 1 (H304) Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H336) STOT RE (EUH066)
Acétate d'éthyle	Entre 15 et 25 %	141-78-6	205-500-4	607-022-00-5	----	F; R11 R66 R67 Xi; R36 ----- Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 4 (H332) Eye irrit 2 (H319) STOT SE 3 (H336) STOT RE (EUH066)

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : Rincer la bouche. Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction : Poudre. Mousses à base d'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂). Grosses quantités d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risques spécifiques : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Ce produit est inflammable.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Prévention : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Précautions pour les personnes : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.1.2. Pour les secouristes

PATINE POUR SCULPTURES ET RECHAMPIS**PATINE POUR
SCULPTURES
ET RECHAMPIS****SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)****6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Diluer les résidus et rincer.

6.4. Référence à d'autres sections**SECTION 7 Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Général : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/ explosion et de danger pour la santé.

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection : Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conservez dans un endroit à l'abri du feu.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés****8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection individuelle**

- **Protection respiratoire** : En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.

- **Protection de la peau** : Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante.

- **Protection des yeux** : Non requis.

- **Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

PATINE POUR SCULPTURES ET RECHAMPIS

PATINE POUR
SCULPTURES
ET RECHAMPIS

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.a. Aspect

Liquide visqueux de couleur brun foncé.

9.1.b. Odeur

Caractéristique.

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

9.1.g. Point d'éclair

Non déterminé. -4°C pour l'acétate d'éthyle.

9.1.h. Taux d'évaporation

9.1.i. Inflammabilité

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

9.1.k. Pression de vapeur

Pression de vapeur mm/Hg : 45

9.1.l. Densité de vapeur

9.1.m. Densité relative

0.895-905.

9.1.n. Solubilité

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

9.1.q. Température de décomposition

9.1.r. Viscosité

9.1.s. Propriétés explosives

9.1.t. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Réagit avec :
(Danger de feu/explosion.) Agent oxydant.

Propriétés dangereuses : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Surchauffe. Flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

PATINE POUR SCULPTURES ET RECHAMPIS

**PATINE POUR
SCULPTURES
ET RECHAMPIS**

SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Stable.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Substances

11.1.2. Mélanges

Informations sur les voies d'exposition probables

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Effets interactifs

Absence de données spécifiques

Informations sur les mélanges et informations sur les substances

Autres informations

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Etiquetage

1263



PATINE POUR SCULPTURES ET RECHAMPIS

**PATINE POUR
SCULPTURES
ET RECHAMPIS**

SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)

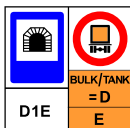
: 3 : Liquide inflammable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

- Transport terrestre - ADR/RID **PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES**
- Transport par mer - IMO-IMDG **PAINT / PAINT RELATED MATERIAL**
- Transport aérien - ICAO/IATA **PAINT / PAINT RELATED MATERIAL**

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Transport terrestre - ADR/RID **3**
- Restriction dans les tunnels : D/E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie D lorsque les marchandises sont transportées en vrac ou en citerne. Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.



- Quantité limitée : 5 L

- Transport par mer - IMO-IMDG **3**
- Transport aérien - ICAO/IATA **3**

14.4. Groupe d'emballage

- Transport terrestre - ADR/RID **II**
- Transport par mer - IMO-IMDG **II**
- Transport aérien - ICAO/IATA **II**

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident

En cas d'urgence ou d'accident pouvant survenir au cours du transport, les membres de l'équipage du véhicule doivent prendre les mesures suivantes si possible et sans prendre de risque :

- Déclencher le système de freinage, couper le moteur et déconnecter la batterie en actionnant le coupe-circuit, s'il existe.
- Éviter les sources d'inflammation, en particulier ne pas fumer ni allumer un quelconque équipement électrique.
- Informer les services d'urgence appropriés, en leur fournissant autant de renseignements que possible sur l'incident ou l'accident et sur les matières en présence.
- Revêtir le boudier fluorescent et mettre en place comme il convient les signaux d'avertissement autoporteurs.
- Tenir les documents de transport à disposition pour l'arrivée des secours.
- Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser les extincteurs pour neutraliser tout début d'incendie sur les pneus, les freins ou dans le compartiment moteur.
- Les membres de l'équipage du véhicule ne doivent pas tenter de neutraliser les incendies qui se déclarent dans les compartiments de chargement.
- Là où il est possible de le faire sans danger, utiliser un équipement de bord pour empêcher les fuites de matières dans l'environnement aquatique ou dans le système d'égout et pour contenir les déversements.
- Quitter les abords de l'accident ou de la situation d'urgence, inciter les autres personnes sur place à quitter les lieux et suivre les conseils des services d'urgence.
- Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre.

Équipements de protection générale et individuelle à porter lors de mesures d'urgence générales ou comportant des risques particuliers à détenir à bord du véhicule conformément à la section 8.1.5 de l'ADR.

PATINE POUR SCULPTURES ET RECHAMPIS**PATINE POUR
SCULPTURES
ET RECHAMPIS****SECTION 14 Informations relatives au transport (suite)**

- Toute unité de transport, quel que soit le numéro de l'étiquette de danger, doit avoir à son bord les équipements suivants :
- Pour chacun des membres de l'équipage
- Équipement supplémentaire prescrit pour certaines classes:

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

No ONU : 1263

Désignation officielle de transport : PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES

Etiquetage ADR

ADR/RID : Classe : 3
Groupe : II

I.D. n° : 33

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Informations complémentaires : Aucun(e).

Etiquette NFPA : Danger pour la santé : 0. Danger d'inflammabilité : 3. Réactivité dangereuse : 0.

SECTION 15 Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**SECTION 16 Autres informations**

Autres données : Aucun(e).

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document